



BANQUE des  
**TERRITOIRES**



# **La concertation dans le PLUI : Témoignage de la CC Sundgau**

**Territoires Conseils**  
un service Banque des Territoires



# Sommaire

<b>01</b>	<b>Cadre général</b>	<b>3</b>
	Cadre légal	4
	Dispositif général	5
	La concertation	6
	Les étapes et leur dynamique	7
	Fonder la confiance	8
	Calibrer ses ambitions	9
	Éléments déterminants dans le dispositif	10
	Mobiliser des publics divers	11
	Quelques outils et techniques d'animation	12
	Tirer le bilan de la concertation	13
	L'enquête publique	14
<b>02</b>	<b>Témoignage de la CC du Sundgau</b>	<b>15</b>
	Le territoire et sa stratégie pour les documents d'urbanisme	17
	La concertation dans le PLUi du Secteur d'Illfurth	21
	Les résultats et les limites	33

0

1

Cadre général



# CADRE LEGAL

La concertation avec les habitants est une obligation légale dont les modalités doivent être précisées au lancement de la procédure d'élaboration du PLUi

**L153-11 CU** – « (L'EPCI) prescrit l'élaboration du PLU et précise les objectifs poursuivis et les modalités de concertation, conformément à l'article L 103-3 du C.U. »

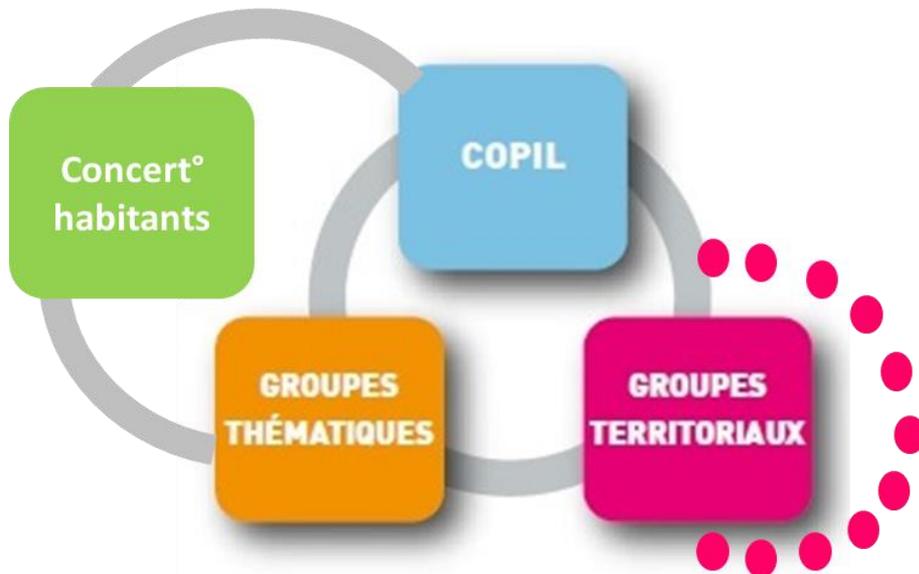
**L103-2 CU** – « Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées pour - 1° L'élaboration ou la révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme (...)»

**L103-3 CU** – « Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par (...) 2° L'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public dans les autres cas »

**L103-4 CU** - « **Les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente.** »

# DISPOSITIF GÉNÉRAL

- **L'élaboration du PLUI est longue** : 3 à 4 ans, avec
  - 2 ans minimum de travail important
  - 1 an entre l'arrêt du projet et son approbation finale
- **Besoin d'imaginer et fixer le processus sur l'ensemble, à grande maille = poser la **gouvernance****
  - Instances de pilotage
  - modalités de collaboration avec les communes,
  - modalités de concertation avec les habitants



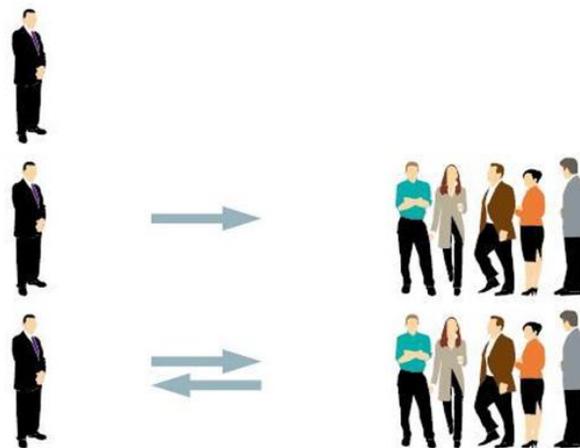
- **Savoir que le dispositif évoluera** = savoir s'adapter, mais garder la ligne directrice (et respecter les délibérations prises !)

# LA CONCERTATION

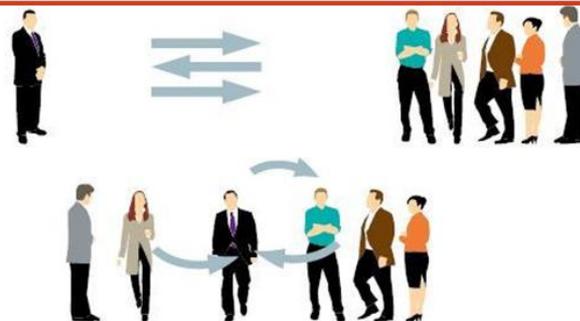
« *Concertation* » (*Petit Robert*) : Politique de consultation des intéressés avant toute décision ». Vient de « concert » (= **accord**) « Préparer, s'entendre pour agir de concert »

**La concertation** est une pratique qui consiste à mettre en débat un sujet, un projet, une politique publique... avec les parties prenantes concernées, pour co-concevoir et nourrir les décisions (prises par les élus). «Concertation à l'échelle intercommunale. Guide pratique. » ADCF 2019

- Degré 0 : La collectivité décide seule
- Degré 1 : La collectivité informe le public
- Degré 2 : La consultation



- Degré 3 : La concertation
- Degré 4 : la co-construction, la co-décision



# LES ÉTAPES ET LEUR DYNAMIQUE

## Diagnostic et EIE

- Temps de la pédagogie : élus, acteurs, partenaires, grand public...
- Diffuser des informations synthétiques, claires, chocs si besoin, spatialisées
- Besoin surtout de débattre autour des vrais enjeux, à spatialiser pour l'essentiel
- Aller à l'essentiel, et vite, pour les territoires déjà rodés

## PADD

- Le temps de l'ouverture, de la prospective, de l'imagination...
- Ouverture complète possible sur la concertation
- Le temps des choix politiques = affirmation des choix et cohérences communautaires ... spatiales et thématiques
- ... mais aussi de la place de chaque commune dans l'ensemble
- Besoin d'expression graphique, cartographique à plusieurs échelles

## OAP

- Le temps des projets d'aménagement, dans les communes, et pour les sites ou sujets intercommunaux
- Adaptabilité et souplesse, créativité... jusqu'où ?

## Règlement

- le temps de la technique : instructeurs et maîtres d'œuvre en 1<sup>ère</sup> ligne
- un grand changement conceptuel en cours et la fin d'une logique de zonage

# FONDER LA CONFIANCE

## CINQ ENGAGEMENTS FONDENT LA CONFIANCE DES CITOYENS DANS LA DÉMARCHE PARTICIPATIVE

Ils sont simples, évidents, de bon sens, et surtout ils fonctionnent pour tout type de projet, de politique, de sujet... quel que soit le moment où la discussion est engagée.

- 1 **Ne mettre en débat** que des sujets dont certains (voire tous les) aspects sont ouverts à des modifications (les variants, les marges de manœuvre) et informer les participants des décisions déjà arbitrées (les invariants).
- 2 **Mobiliser** toutes les parties prenantes sans se limiter au premier cercle des habitués, en déployant des moyens adaptés pour faire venir ceux que l'on entend peu.
- 3 **Organiser** le débat pour que la discussion ait lieu avec, et surtout entre les participants, et que chacun puisse contribuer à mesure de ses capacités.
- 4 **Étudier** sincèrement et attentivement toutes les propositions pour voir comment elles peuvent être intégrées au projet mis en discussion.
- 5 En fin de processus, **rendre compte** aux participants des décisions prises en distinguant les contributions retenues, mises à l'étude et écartées, et en justifiant ces choix.

# CALIBRER SES AMBITIONS

D'abord une question de **choix politique** à croiser avec

- des **moyens** : ingénierie, finances, réseaux locaux permettant un relais de l'information
- les **compétences** des élus et techniciens en animation (formation spécifique)

**Temporalité** : le faire à toutes les étapes ou non

- Lecture et partage
- Imagination et projet d'avenir
- Précision du projet

**Rôle de chacun, échelles et publics** :

- **EPCI** et territoire
- **Communes** : chacune peut prendre des initiatives complémentaires
- **Grand public**, habitants,
- **Publics spécifiques** : agriculteurs, entreprises, frontaliers, jeunes, personnes précaires, ...
- **Réseaux** : conseil de développement, CPIE, associations, ...

## Les questions à se poser :

Souhaite-t-on profiter de l'élaboration du PLUi pour lancer une concertation sur le devenir du territoire, les idées pour améliorer le cadre et les conditions de vie, mieux vivre ensemble ?

Ouvre-t-on largement la concertation à tous les habitants, si oui :

- Qu'est-ce qu'on en attend ?
- Quelle cohérence avec la politique de communication, concertation générale ?
- Comment donnera-t-on suite aux contributions ?

Qui réalise les travaux nécessaires :

animation, documents supports, exploitations et synthèses, liens et renvois faire d'autres actions, élus et services

- Capacités techniques internes : service Communication, cabinet, web-master ... ?
- Mission à externaliser : à des spécialistes ou au groupement d'urbaniste ?

# ELÉMENTS DÉTERMINANTS DANS LE DISPOSITIF

- Avoir une communication et un langage **non technocratique**
- Dépasser la simple mobilisation en phase Diagnostic pour **faire émerger des propositions**
- Définir dès le départ **le champ des discussions**. Dire les **invariants** du projet, et les **variants**
- Mais accepter que les **débats et travaux débordent** du champ strict de l'urbanisme et l'aménagement. Cela peut parfois servir à tout autre chose
- **Acter les consensus, débats**, tout au long de la démarche pour garder la **mémoire des échanges**, propositions et convergences, pouvoir se les rappeler, pour s'approprier la démarche et la faire partager
- Prévoir des temps d'échanges entre les participants et les groupes d'élus moteurs du PLUi, pour s'écouter mutuellement et des retours
- Prévoir des **formes de restitution visibles** par tous (élus, grand public) : petits montages audio, pages dédiées en ligne, ...
- **Dire ce qu'on a pris en compte**, ou non, et ce qui ne relève pas du PLUi -et pourquoi-
- **Prévoir la sortie du dispositif** : des suites ou des liens avec ou dans d'autres instances comme le Conseil de Développement, le PCAET ...

# MOBILISER DES PUBLICS DIVERS

## DE NOMBREUX OUTILS COMPLÉMENTAIRES AU SERVICE DE LA MOBILISATION



# QUELQUES OUTILS ET TECHNIQUES D'ANIMATION

- **Soirée débats publics, séminaires prospectifs** : Introduction du sujet par un intervenant choisi (pas forcément des BE) ou par un témoin, puis **échanges à bâtons rompus** par petits groupes. Chaque groupe a un rapporteur qui présentera à l'assemblée les fruits des cogitations du groupe. L'ambiance est détendue. En format soirée-débats, le lieu peut être un café ou salon.
- **Ateliers territoriaux** : exposé puis travaux par **tablées** de 6 à 9 personnes, avec travail sur cartes et/ou sur la base d'une grille de points à aborder, pour compléter et exprimer les appréciations et les idées. Restitution à l'ensemble par un rapporteur ou sur carte d'ensemble apposée au mur. Utilisable aussi en atelier thématique.
- **Outils ludiques** créés sur mesure : des jeux de cartes (au 2 sens du terme) ou des Quizz, puzzle...
- **Selfie, photos numériques et petites vidéos**, ... sur des sujets ou questions précisées; A regrouper et traiter par l'EPCI
- Une **grille de questions peut tourner entre tablées**, de façon à faire rapidement émerger des prises de position, les participants venant compléter les propositions de la table précédente.
- Méthode **Métaplan** : réponses individuelles sur Post It à une question posée, regroupement des réponses par familles et explications ou commentaires des rédacteurs, sur des questions posées
- **Vote** des participants (cartons de couleur, ou grilles de choix). Le traitement en direct permettra d'afficher des résultats et susciter encore des débats.

*Formats et temps de réunions divers*



*Exposé introductif*



*Témoignage*



*Travail par tablee*

...



*...sur schéma ou carte ou tableau*



*Restitution des groupes*



*Sortie terrain*

# TIRER LE BILAN DE LA CONCERTATION

- Art R153-3 : La délibération qui arrête un projet de PLU peut simultanément tirer le bilan de la concertation, en application de l'article L103-6
- **Retracer** toutes les actions et formes de la concertation menée durant toute l'élaboration, précisément : date, support, lieux, affichage et annonce dans la presse, compte-rendu, ...
- **Vérifier la concordance avec les engagements** de concertation pris dans la délibération à la prescription : avoir plus, mais pas moins
- **Garder les traces de tout** : articles de presse, convocations, flyer, affichages, comptes rendus, photos...

# L'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'enquête publique est menée après la phase de concertation avec les habitants, et après l'arrêt du projet du PLUI.

chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement . Articles L123-1 à 19

- Art L123-1 L'enquête publique a pour objet **d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers** lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement mentionnées à l'article L. 123-2. Les observations et propositions parvenues pendant le délai de l'enquête sont prises en considération par le maître d'ouvrage et par l'autorité compétente pour prendre la décision.
- Art L123-9 **La durée de l'enquête publique est fixée par l'autorité compétente** ... Elle ne peut être inférieure à trente jours pour les projets, plans et programmes faisant l'objet d'une évaluation environnementale.
- Art L123-12 **Le dossier d'enquête publique est mis en ligne** pendant toute la durée de l'enquête. Il reste consultable, pendant cette même durée, sur support papier en un ou plusieurs lieux déterminés dès l'ouverture de l'enquête publique. Un accès gratuit au dossier est également garanti par un ou plusieurs postes informatiques dans un lieu ouvert au public.
- Art L123-13 -I. Le **commissaire enquêteur** (...) conduit l'enquête de manière à permettre au public de disposer d'une information complète sur le projet, plan ou programme, et de **participer effectivement au processus de décision**.
- Art L123-15 Le commissaire enquêteur (...) rend son rapport et ses conclusions motivées dans un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête (un délai supplémentaire peut être accordé).
- **Le rapport doit faire état des observations et propositions** qui ont été produites pendant la durée de l'enquête ainsi que des réponses éventuelles du maître d'ouvrage.

02

# Témoignage de la CC Sundgau

**Charlotte SEIBERT**  
Chargée de projets urbanisme & environnement

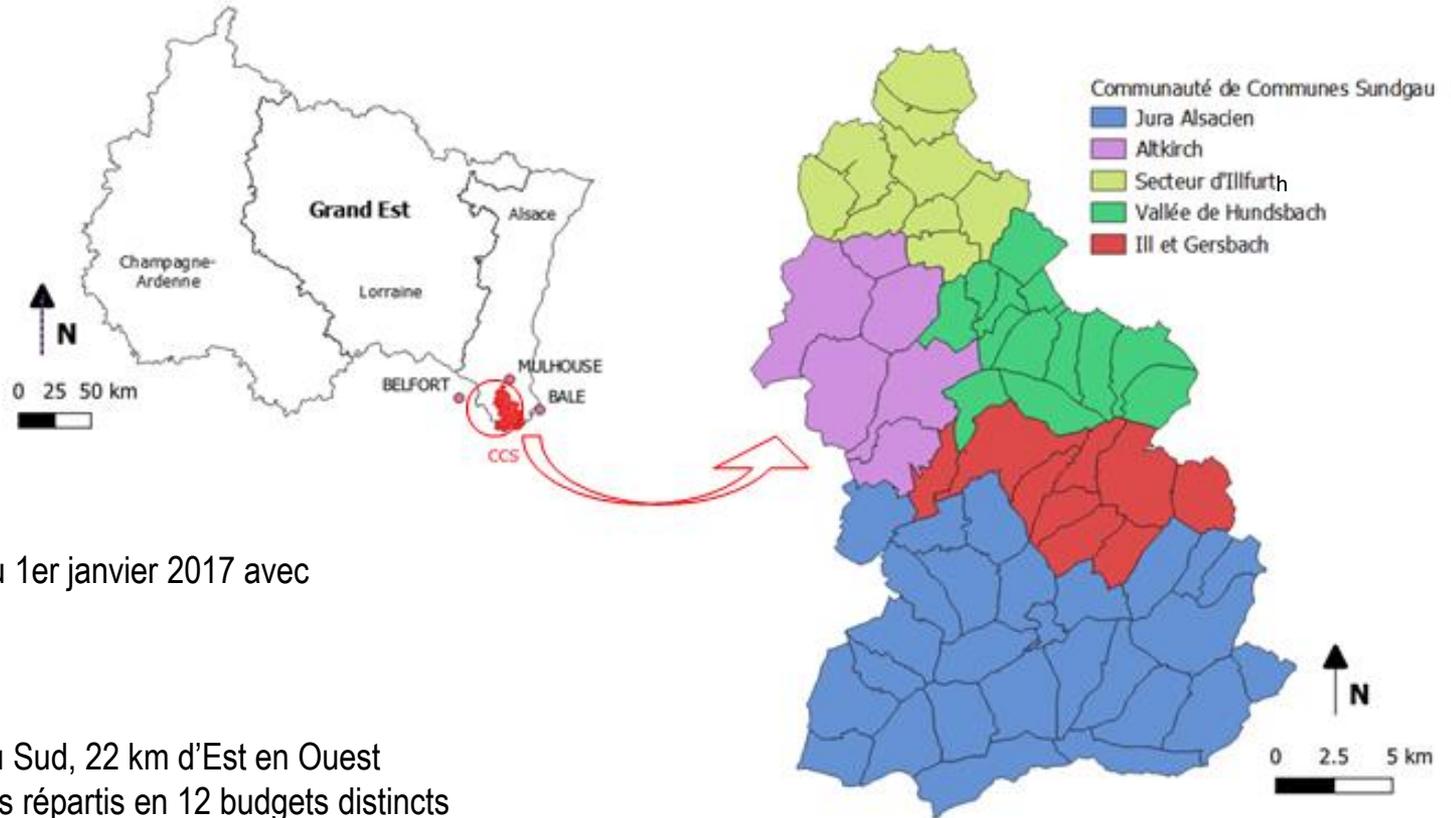


# Les points abordés

- I. Le territoire et sa stratégie pour les documents d'urbanisme
- II. La concertation dans le PLUi du Secteur d'Ilfurth
- III. Les résultats et les limites

# I. Le territoire et sa stratégie pour les documents d'urbanisme

## La Communauté de Communes Sundgau dans le Grand Est



### La CCS

- fusion de 5 CC au 1er janvier 2017 avec
- 64 communes
- 48 700 habitants
- 454 km<sup>2</sup> :  
33 km du Nord au Sud, 22 km d'Est en Ouest
- 80 millions d'euros répartis en 12 budgets distincts
  
- 89 conseillers
- 13 Vice-Présidents
- + de 48000 habitants
- 250 agents
- 1ère communauté d'Alsace en nombre de communes

# I. Le territoire et sa stratégie pour les documents d'urbanisme

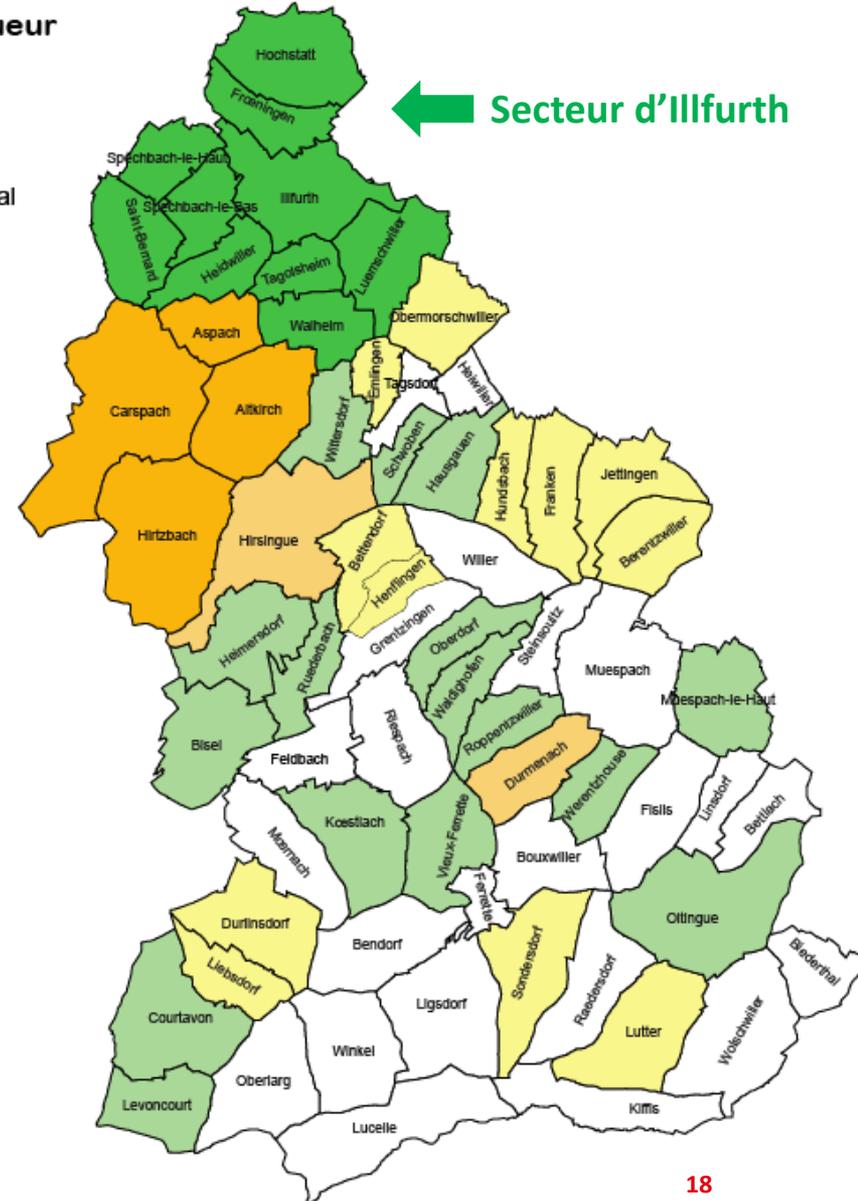
## Documents d'urbanisme en vigueur (mai 2018)

- 1 plan local d'urbanisme intercommunal
- 16 plans locaux d'urbanisme communal
- 1 plan d'occupation du sol intercommunal
- 2 plans d'occupation du sol communal
- 12 cartes communales
- 23 règlements nationaux d'urbanisme

← Secteur d'Illfurth

## La CCS

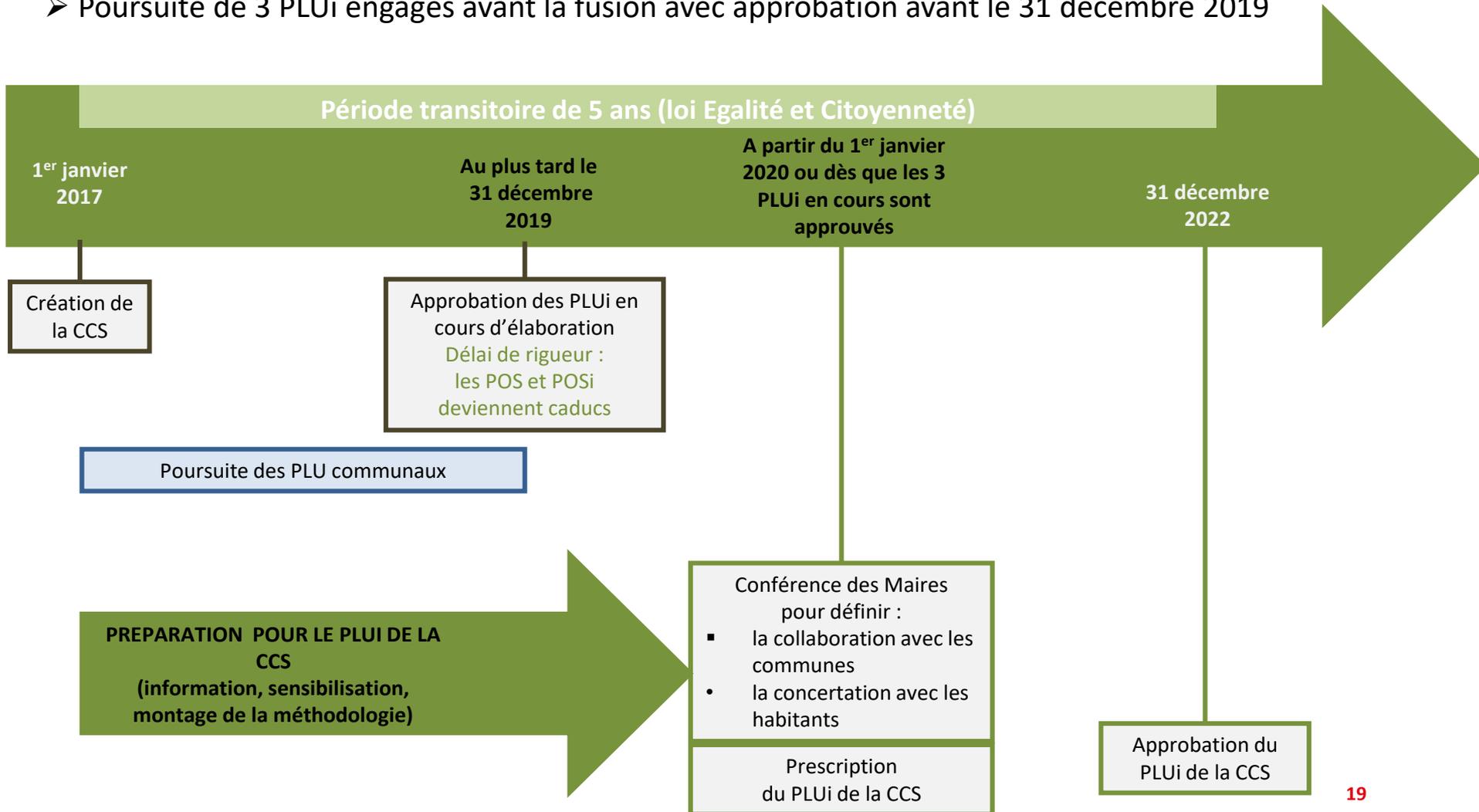
- Compétence urbanisme transférée dès la fusion
- 32 documents d'urbanisme et 23 communes au RNU



# I. Le territoire et sa stratégie pour les documents d'urbanisme

## Stratégie de la CCS

- Poursuite des procédures communales au stade de l'enquête publique avec l'accord de la commune
- Poursuite de 3 PLUi engagés avant la fusion avec approbation avant le 31 décembre 2019





## II. La concertation dans le PLUi du Secteur d'Illfurth

### Historique du document



Volonté politique de mener une concertation plus poussée que dans les précédents projets :

- informer à chaque étape
- être transparent.

## II. La concertation dans le PLUi du Secteur d'Ilfurth

### Définition des modalités de concertation dans la délibération de prescription

#### INFORMER

- Distribuer une lettre d'information à chaque étape du projet
- Mettre à jour la page internet dédiée au projet et relayer sur la page Facebook
- Présenter une exposition sur le PADD
- Mettre à disposition du public les documents validés par le comité de pilotage

#### ECHANGER

- Tenir des registres de concertation dans les mairies et au siège de la CC
- Créer un groupe de travail participatif du diagnostic au PADD
- Organiser au minimum 2 réunions publiques
- Organiser une réunion avec les exploitants agricoles au sujet des ICPE notamment

**Importance de chaque mot pour la planification de ces modalités et des preuves de leur réalisation pour assurer la solidité juridique du projet**

# II. La concertation dans le PLUi du Secteur d'Ilfurth

## Définition des modalités de concertation dans la délibération de prescription

### INFORMER

- Distribuer une lettre d'information à chaque étape du projet

**Lancement** > recruter les participants au groupe de travail

**PADD** > annonce réunion publique et présentation de l'exposition

**Avant arrêt** > annonce réunion publique et mise à disposition pièces réglementaires

# II. La concertation dans le PLUi du Secteur d'Illfurth

## Définition des modalités de concertation dans la délibération de prescription

### INFORMER

- Mettre à jour la page internet dédiée au projet et relayer sur la page Facebook

- De quoi s'agit-il ?
- Les acteurs
- Les étapes du projet

#### LA PRESCRIPTION

La Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth (CCSI) a prescrit la révision du PLUi le 27 février 2015 en définissant les modalités de concertation avec la population et la collaboration avec les communes :

- [Délibération prescrivant la révision et définissant les modalités de la concertation](#) (27/02/2015)
- [Délibération définissant les modalités de collaboration avec les communes](#) (27/02/2015)

La CCSI ayant fusionné avec quatre autres communautés de communes au 1er janvier 2017 pour devenir la Communauté de Communes Sundgau, c'est cette nouvelle entité qui poursuit le projet.

#### PHASE 1 : LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

##### Comptes rendus des réunions des élus

- [Soirée Economie](#) (12/11/2015)
- [Soirée Zone Humide](#) (26/11/2015)
- [Soirée Habitat](#) (9/12/2015)
- [Soirée Agriculture](#) (10/12/2015)



##### Comptes rendus des ateliers citoyens

- [Atelier 1 : Habitat et Paysage](#) (11/01/2016)
- [Atelier 2 : Déplacements, commerces et artisanat](#) (28/01/2016)
- [Atelier 3 : Questions/réponses sur le PLUi](#) (13/04/2016)

##### Réunion publique à Tagolsheim (18/02/2016)

- [Présentation du diagnostic territorial](#) (certaines données sont en cours de révision)
- [Compte rendu de la réunion](#)

#### PHASE 2 : LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

##### Comptes rendus des ateliers citoyens

- [Atelier 4 : introduction au PADD et travail sur carte](#) (10/05/2016)
  - [Présentation](#)

<https://www.cc-sundgau.fr/vivre-et-habiter/la-revision-du-plui-du-secteur-d-illfurth.htm>

# II. La concertation dans le PLUi du Secteur d'Illfurth

## Définition des modalités de concertation dans la délibération de prescription

### INFORMER

- Présenter une exposition sur le PADD

Entrée Libre

**EXPOSITION**

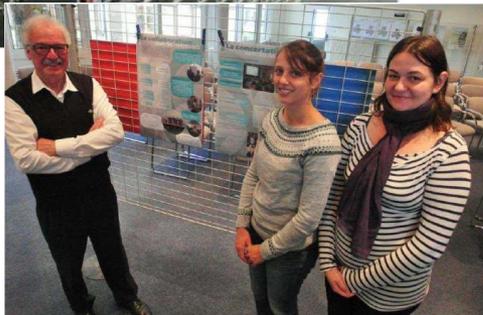
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL  
DU SECTEUR D'ILLFURTH

**Samedi 25**  
NOVEMBRE 2017  
9h-12h

Venez découvrir  
*le projet d'aménagement  
et de développement durables*  
au 2, Place du Général de Gaulle à Illfurth

Espace naturel  
Transport  
Agriculture  
Commerce  
Habitat  
Verger

**Sundgau**  
Communauté de Communes  
Renseignements:  
03.89.08.36.20  
ecologie@sundgau.fr  
Quartier Plessier  
68130 Altkirch  
du lundi au vendredi  
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30



Armand Reinhard, maire de Hirsingue et vice-président de la communauté de communes Sundgau délégué à l'urbanisme, avec Charlotte Seibert, chargée de mission, et Angélique Trommenschlager, archiviste. PHOTO L'ALSACE - A.D.

## II. La concertation dans le PLUi du Secteur d'Ilfurth

### Définition des modalités de concertation dans la délibération de prescription

#### **INFORMER**

- Mettre à disposition du public les **documents validés** par le comité de pilotage
  - période précisée pour la consultation

#### **ECHANGER**

- Tenir des registres de concertation dans les mairies et **au siège de la CC**

# II. La concertation dans le PLUi du Secteur d'Illfurth

## Définition des modalités de concertation dans la délibération de prescription

### ECHANGER

- Créer un **groupe de travail participatif** du diagnostic au PADD

Le rôle du groupe de travail citoyen dans le projet



- 1 organe consultatif
- 36 habitants
- 5 ateliers pour le diagnostic et le PADD
- 1 sortie terrain
- 3 schémas sur les orientations générales



# II. La concertation dans le PLUi du Secteur d'Ilfurth

## L'équipe pour la concertation

### Services internes



*Services sollicités pour des actions au-delà des modalités de concertation définies dans la délibération de prescription*



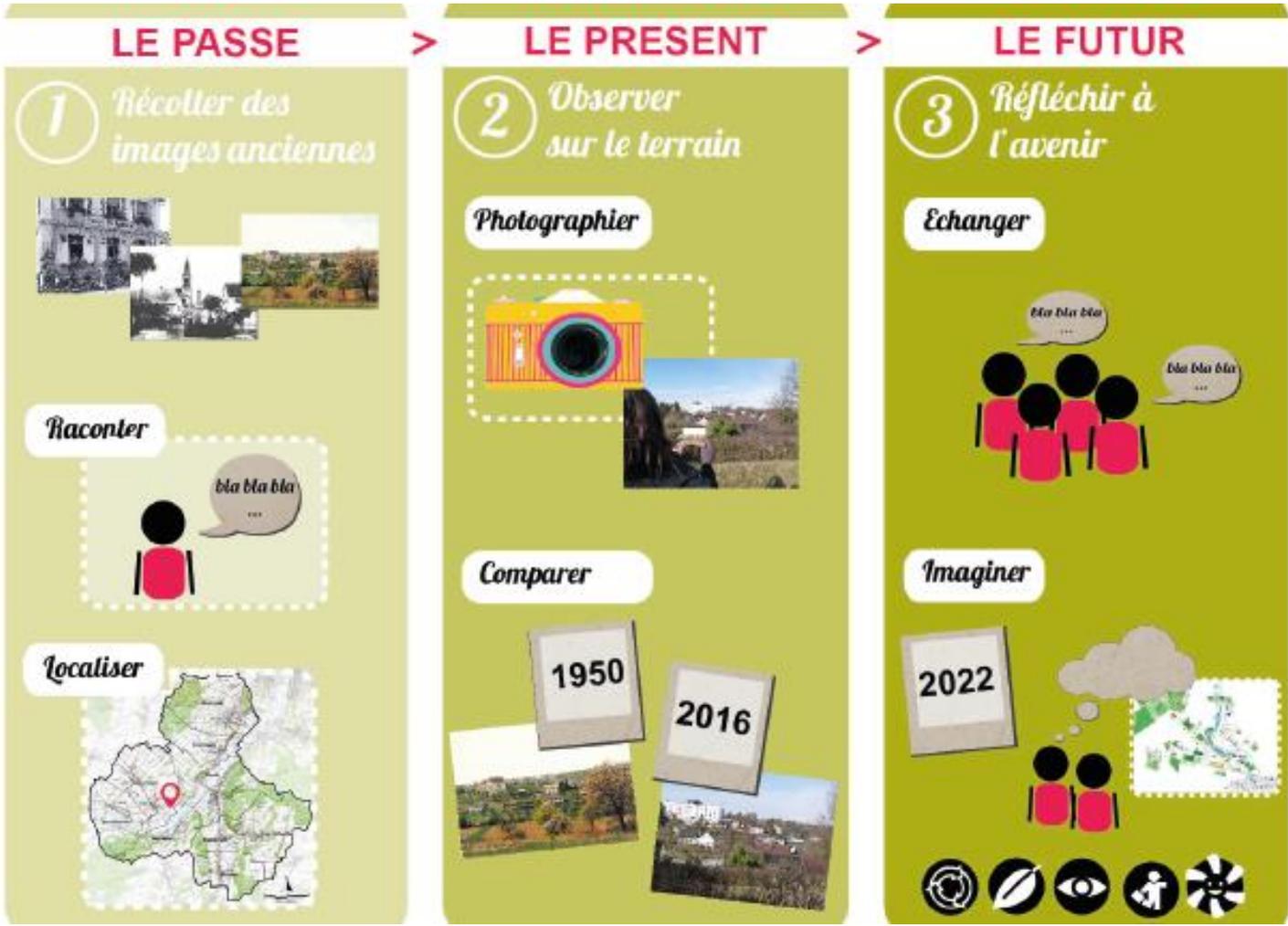
### Accompagnement et communication externes



# II. La concertation dans le PLUi du Secteur d'Ilfurth

## Un travail de mémoire

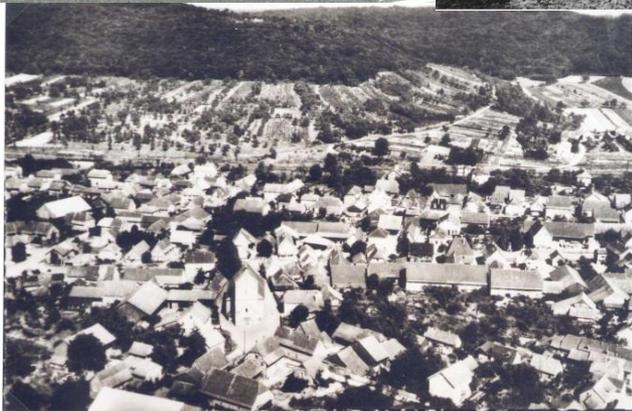
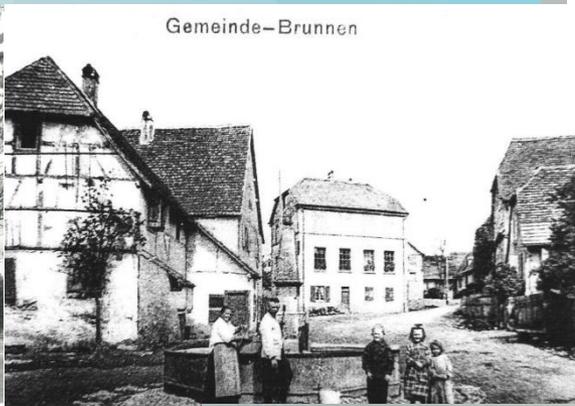
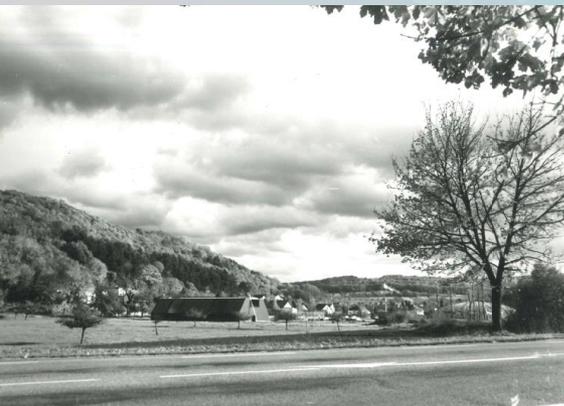
■ Près de 150 images anciennes du territoire récoltées auprès des habitants



## II. La concertation dans le PLUi du Secteur d'Illfurth

### Un travail de mémoire

- Près de 150 images anciennes du territoire récoltées auprès des habitants
- 6 témoignages d'ainés menés



# II. La concertation dans le PLUi du Secteur d'Illfurth

## L'équipe pour la concertation

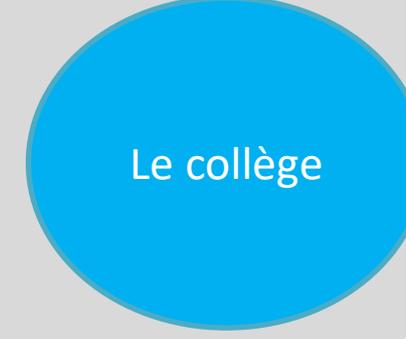
### Services internes



*Services sollicités pour des actions au-delà des modalités de concertation définies dans la délibération de prescription*



### Accompagnement et communication externes



## II. La concertation dans le PLUi du Secteur d'Illfurth

### Sensibilisation auprès des jeunes

- Intervention dans des classes de 5<sup>ème</sup> et de 6<sup>ème</sup> sur la thématique de la planification urbaine
- Animation avec le service jeunesse de la CCS : « ton village avant / après »



### III. Les résultats et les limites

#### Les retours de cette concertation

- Une majorité des propositions des habitants se retrouvent dans le PADD
- Volonté de poursuivre la concertation sur les OAP
- Formation d'un groupe local sur la thématique de la préservation de la nature
- Envoi d'un questionnaire de satisfaction aux participants :  
« *meilleure connaissance d'une telle procédure et des acteurs* »
- Réflexion sur un outil de suivi des propositions pour une meilleure lisibilité

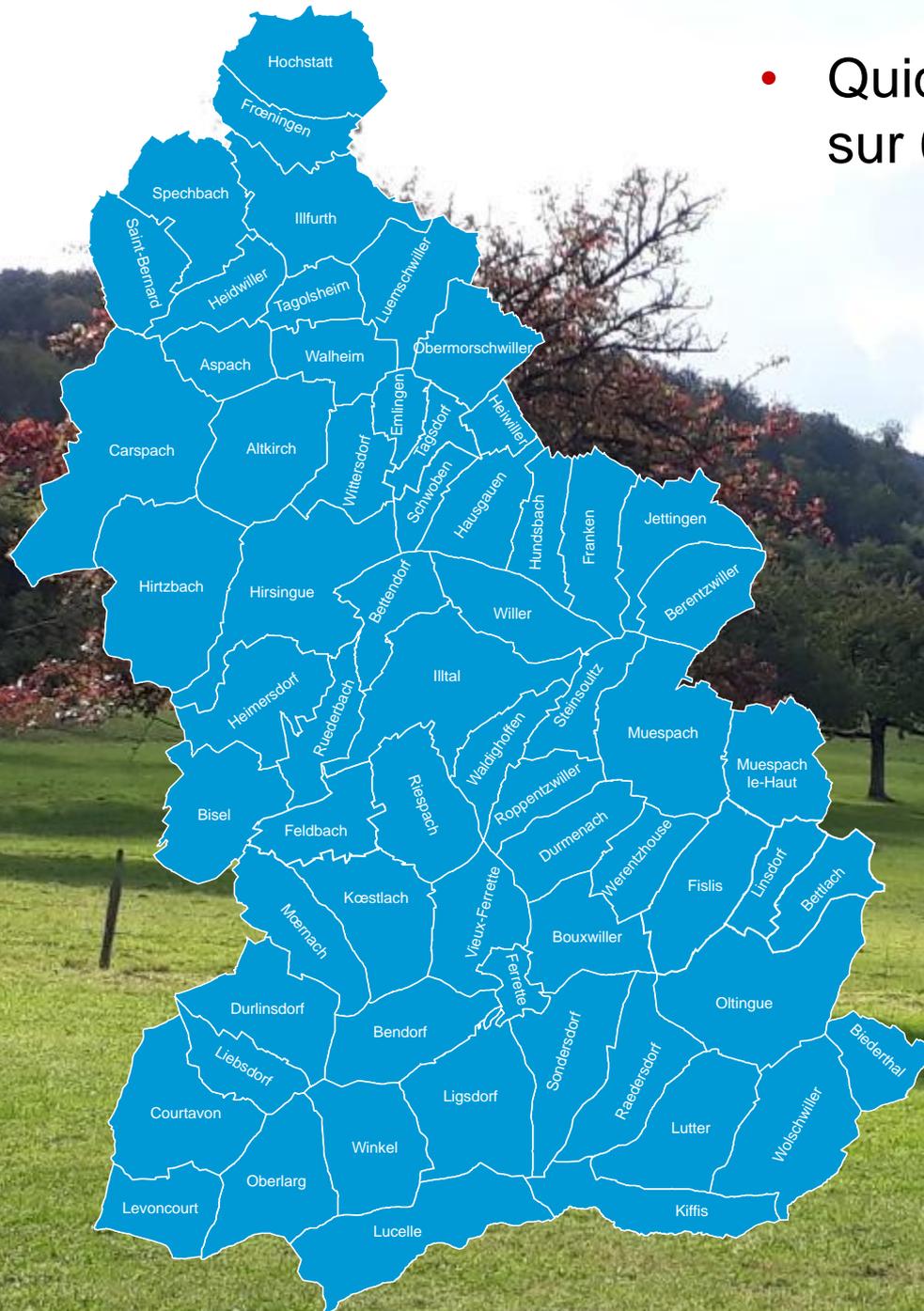


### III. Les résultats et les limites

#### Les points de vigilance

- L'urbanisme, un sujet technique >> nécessité d'avoir des supports pédagogiques
- Relation élus / habitants
- Intérêt personnel des participants vs intérêt général
- Cadence des réunions (intense ou étalée)

- Quid d'une concertation à mener sur 64 communes ?



**Merci de votre attention !**